

fiécles, ce qui veut dire qu'on vous permet de la détruire honnêtement & civilement, mais sans faire beaucoup de bruit. L'on vous y écoute volontiers disputer contre les Calvinistes, & comparer un seul Dieu, un seul Esprit indivisible distingué néanmoins en trois personnes, avec un seul & même Jesus Christ present en plusieurs lieux séparés: Et l'union d'un Dieu Eternel avec un homme pendu à une Croix, à celle du Corps de Jesus Christ avec des hosties qui se pourrissent, ou que les vers mangent très-souvent: Et enfin l'adoration de ce même Jesus à cause de l'union ou de la présence du Verbe Dieu en lui, à celle du Sacrement à cause de la présence du Corps de Jesus Christ ou de son union réelle avec ce Sacrement. C'en est beaucoup comme vous voyez, & cela desole nos pauvres Calvinistes de telle sorte qu'ils ne savent comment s'en défendre. En effet, parlons franchement, il est aussi difficile de concevoir un seul & même Dieu, un seul & même Esprit indivisible partagé ou distingué en trois personnes réellement différentes, sans faire pourtant trois Dieux, ni trois Esprits; que de concevoir un seul & même J. C. un seul & même homme, une seule & même personne humaine en plusieurs lieux séparés, sans pourtant faire trois Jesus Christs. Je reprens mon histoire.

Sur la fin de 1668 je fis un tour au Mans à l'occasion de la mort de feu ma mere, & pendant mon séjour j'y fis recherche en mariage de feu ma femme Henriette Cabaret, qui me fut promise dès-lors par sa mere Judith Juignet Veuve de René Cabaret, c'est ce que j'ai justifié dans mon procès contre elle. Durant cette recherche, & la grande familiarité avec laquelle je vivois avec elle, dans la maison de sa mere, elle devint grosse de l'enfant que j'ai redemandé à sa mere dans la suite. Mon retour à la Communion Romaine rompit tout commerce avec feu ma femme, jusqu'en l'année 1675. que ma belle-mere étant allée à Paris pour quelque procès, & y ayant amené sa fille avec elle, je la revis & la hantai comme auparavant, nonobstant même les défenses de sa mere, la fille m'en pressant, & me sollicitant instamment de lui tenir ma parole; de sorte que ne pouvant pas honnêtement rompre cet engagement ni l'un ni l'autre, nous prîmes nos mesures ensemble pour nous marier en son absence, ce qu'elle pouvoit faire de son côté étant majeure & héritière de feu son pere, & ce qu'elle devoit faire pour son propre honneur, & la légitimation de son enfant. Je l'épousai donc publiquement à Paris en l'Eglise de Saint Nicolas des Champs le 12. Octobre 1675. le premier banc ayant été publié le Dimanche 6. Octobre, avec dispense des deux derniers bancs restans à publier, & fiancéz le Vendredi onzième jour dudit mois: Je l'épousai, dis-je, en présence de Charles Théodose de Mays Ecuyer Sieur de la Touche âgé de 44. ans, de Henri de Forcoal, Moïse Blancpin & autres parens & amis signez sur le livre des Mariages. J'en ai un extrait signé par M.

Joli